Arrêté du 22/01/08 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Vallée de la Loue » (zone de protection spéciale)

(JO n° 20 du 24 janvier 2008)

NOR : DEVN0769945A

Vus

Le Premier ministre,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2004 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de la Loue » (zone de protection spéciale),

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 22 janvier 2008

Le préfet du Doubs est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Vallée de la Loue » (zone de protection spéciale FR 4312009) dans les départements suivants :
- Doubs ;
- Jura.

Article 2 de l'arrêté du 22 janvier 2008

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2008.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,

Serge Lasvignes

Source URL: *https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-220108-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-vallee-loue*